

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



APR 15 1991
UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2422^e

SÉANCE : 24 MARS 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2423)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)	1

20p.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1985, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2422e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 24 mars 1983, à 15 h 30.

Président : Sir John THOMSON
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2422)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651).

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question [2420^e et 2421^e séances], j'invite le représentant du Honduras à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de la Barbade, de Cuba, de l'Espagne, de la Grenade, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mexique, du Panama et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ortez Colindres (Honduras) prend place à la table du Conseil; M. Moseley (Barbade), M. Roa Kourí (Cuba), M. de Piniés (Espagne), M. Taylor (Grenade), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Ozores Typaldos (Panama) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Equateur, de l'Inde, de Maurice, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Venezuela et du Viet

Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Abada (Algérie), M. Sanz de Santamaría (Colombie), M. Zumbado Jiménez (Costa Rica), M. Albornoz (Equateur), M. Purushottam (Inde), M. Maudave (Maurice), M. Arcilla (Philippines), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie), Mme Coronel de Rodríguez (Venezuela) et M. Hoang Bich Son (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, nous étions encore collègues il y a très peu de temps dans cet organe si important des Nations Unies et je ne m'étonne nullement de la manière admirable dont vous dirigez ces délibérations. Je vous souhaite plein succès dans vos importantes fonctions.

5. Qu'il me soit permis de livrer au Conseil quelques réflexions sur la grave situation de crise qui sévit actuellement dans la région de l'Amérique centrale. Cette crise, intimement liée au changement dans lequel la région se trouve plongée, a pour origine, à notre avis, les profondes inégalités sociales et économiques, ainsi que les problèmes structurels chroniques qui ne trouveront leur solution que dans la réalisation des légitimes aspirations sociales et politiques de ses peuples, en dehors de toute ingérence extérieure quelle qu'elle soit.

6. C'est avec une vive préoccupation que le gouvernement de mon pays voit l'aggravation constante des conflits en Amérique centrale, et particulièrement au Nicaragua, conflits rendus encore plus graves par l'infiltration d'éléments armés dans ce pays. A l'inquiétude que ressent la communauté internationale devant l'aggravation de cette crise qui menace sérieusement la paix et la sécurité de toute la région s'ajoute, dans le cas de mon pays, une consternation profonde devant les souffrances indicibles de peuples auxquels nous sommes unis par des

liens anciens et étroits tant historiques que culturels et raciaux.

7. Les opérations armées qui se déroulent actuellement à l'intérieur du territoire du Nicaragua tendent manifestement à déstabiliser le gouvernement du pays. Le Gouvernement espagnol estime que ni l'agression, ni l'intervention armée ne sont acceptables et qu'en aucun cas elles ne peuvent constituer une solution aux graves problèmes qui affligent la région de l'Amérique centrale.

8. Le gouvernement de mon pays estime, par ailleurs, que les opérations militaires dénoncées au Conseil sont un facteur dangereux de déséquilibre non seulement pour la paix intérieure du Nicaragua mais pour la situation générale dans la région et que, loin de contribuer à diminuer les tensions actuelles, elles les avivent.

9. Le Gouvernement espagnol, une fois de plus, rappelle qu'il faut garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, respecter l'inviolabilité de leurs frontières et rejeter la menace ou le recours à la force dans les relations internationales.

10. Les événements qui se déroulent actuellement au Nicaragua font ressortir encore une fois la nécessité pressante de rechercher des solutions pour l'ensemble de la région grâce à un processus de paix éliminant toutes les tensions générales et bilatérales, qui peuvent affecter les différents pays de la région. A cet égard, mon pays, l'Espagne, voit quelque espoir dans la possibilité d'une solution véritablement latino-américaine fondée sur le dialogue et permettant la cessation de toute intervention étrangère quelle qu'elle soit.

11. M. MASHINGAIDZE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, plusieurs fois déjà, je vous ai félicité de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Le mois de mars a vraiment été riche en événements et très agité. Vous avez su répondre aux exigences et aux épreuves qu'il a suscitées avec une énergie, une volonté et un sérieux remarquables. Peut-être conviendrait-il, maintenant que votre présidence touche à sa fin, que nous vous remercions et vous félicitons de la bonne exécution de votre mandat. Nous adressons également des félicitations à votre prédécesseur, M. Troyanovsky, qui a dirigé le Conseil de manière vraiment exemplaire.

12. L'aggravation de la situation en Amérique centrale et dans le bassin des Caraïbes retient depuis quelque temps déjà l'attention de la communauté internationale. Comme on sait, nombreux sont les hommes d'Etat du monde entier qui ont manifesté leur inquiétude devant l'escalade de la tension et des conflits en Amérique centrale, tant à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'en de nombreuses rencontres de pays non alignés. Récemment encore, en janvier 1983, le mouvement des pays non alignés a tenu une réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Managua, capitale du Nicaragua, à la fois pour mettre en relief et pour signaler à l'attention du monde la situation en détérioration rapide

et dangereuse de l'Amérique centrale et des Caraïbes en particulier, et de l'Amérique latine en général.

13. Il est normal que le Conseil, organe chargé au premier chef de la paix et de la sécurité internationales, se préoccupe beaucoup de la situation en Amérique centrale. Nous vous savons donc gré, Monsieur le Président, d'avoir réagi si vite à la demande que vous a adressée M. Victor Hugo Tinoco, vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua, afin que le Conseil se réunisse d'urgence. Le Vice-Ministre a décrit la situation telle qu'elle résulte d'actes d'agression commis contre le Nicaragua et la révolution populaire sandiniste, disant qu'elle était grave. Il a également dit que le but de la réunion du Conseil était d'analyser la situation, qui mettait en péril la paix et la sécurité internationales.

14. On se rappellera que la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés tenue à Managua du 10 au 14 janvier avait manifesté, au paragraphe 36 de son communiqué final [*voir S/15628*], une grande inquiétude devant les menaces et les actes d'agression contre le Nicaragua, le financement d'opérations secrètes et l'utilisation du territoire des pays voisins du Nicaragua pour entraîner des bandes criminelles et contre-révolutionnaires. Ces bandes n'ont qu'un seul objectif : déstabiliser et saper le Nicaragua révolutionnaire. D'ailleurs, alors même que se déroulait la Réunion ministérielle, ces bandes armées s'infiltraient à partir du Honduras afin de commettre des actes de sabotage contre l'infrastructure économique du Nicaragua. Des civils cultivant leurs terres et moissonnant leurs récoltes étaient et continuent d'être quotidiennement enlevés ou assassinés. Alors même que se déroulait la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, des étudiants et d'autres civils étaient abattus de sang-froid par ces bandes financées, équipées et dirigées de l'extérieur.

15. Ayant gagné une lutte révolutionnaire âpre et longue contre la dictature brutale et archaïque de Somoza, les héroïques et énergiques Nicaraguayens sandinistes ont le plus grand besoin de temps et de toutes les ressources matérielles et humaines disponibles pour relever leur pays ruiné, leurs villes et leurs foyers, et reconstruire leur économie.

16. J'ai eu moi-même l'avantage de me rendre au Nicaragua en janvier dernier, de rencontrer des Nicaraguayens de toutes conditions sociales, de parler avec eux et de voir les choses de mes propres yeux. J'ai eu aussi l'avantage plus grand encore d'aller à la frontière névralgique avec le Honduras. C'est pourquoi je comprends mieux maintenant la situation dangereuse dans laquelle se trouvent les Nicaraguayens. Je comprends encore mieux qu'auparavant l'ampleur des problèmes de reconstruction et de relèvement du Nicaragua. Je me suis également beaucoup mieux rendu compte du potentiel économique et autre de ce pays.

17. Mon pays et mon peuple comprennent d'autant mieux la situation difficile au Nicaragua que notre propre situation est, à bien des égards, semblable à la sienne et

exige une attention urgente, elle aussi. Comme les Nicaraguayens, l'héroïque peuple du Zimbabwe a gagné sa révolution par une lutte armée âpre et coûteuse contre une dictature raciste de minorité blanche exploiteuse. De même que dans le cas des Nicaraguayens, notre peuple s'est trouvé devant deux tâches immenses et difficiles. Premièrement, défendre notre révolution, notre indépendance et notre liberté chèrement acquises contre un voisin qui n'a pas encore accepté notre droit d'être nous-mêmes, un voisin qui emploie toutes les méthodes possibles, y compris le recrutement, l'entraînement et l'équipement de contre-révolutionnaires et de criminels zimbabwéens pour assassiner leurs compatriotes et déstabiliser l'économie du pays. Deuxièmement, aller de l'avant avec la reconstruction et le développement de notre économie à l'avantage de notre peuple et afin de pouvoir jouer notre rôle légitime dans le développement de notre région.

18. Cette réunion du Conseil a été convoquée pour traiter d'une urgence. Alors même que la réunion se déroule, la révolution, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Nicaragua sont gravement menacées par plus de 3 000 gangsters armés, infiltrés, approvisionnés et dirigés par le Honduras, en violation de la Charte des Nations Unies. Que va faire le Conseil pour aider le Nicaragua ? Le Nicaragua n'a pas besoin d'intervention ni d'ingérence dans ses affaires intérieures; il n'a pas besoin de gangsters armés et d'assassins; le Nicaragua a besoin d'une aide et d'un soutien financier, matériel et technique de la part de la communauté internationale. Si cela paraît trop à certains, comme il semble que ce soit le cas, le Nicaragua est cependant en droit — et il y est parfaitement habilité — d'attendre des autres de la compréhension, le respect de ses frontières et de son statut d'Etat souverain et de nation non alignée. Le moins que puisse faire le Conseil, pas conséquent, est de dire à tous les intéressés, sans la moindre ambiguïté, que l'intervention et l'ingérence dans les affaires du Nicaragua constituent de graves violations de la Charte, violations que le Conseil condamne avec la plus grande vigueur.

19. Pour ce qui est du Zimbabwe, je voudrais réaffirmer ici l'assurance donnée par M. Mugabe que le peuple du Nicaragua peut compter sur notre soutien et notre solidarité absolus dans cette lutte nouvelle qu'il mène pour défendre l'acquis de la glorieuse révolution sandiniste. Nous les comprenons et nous partageons ses aspirations politiques, sociales et économiques.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Barbade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

21. M. MOSELEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : J'estime qu'il est de mon premier devoir — un devoir très agréable — de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, en exprimant le sincère espoir que votre mandat sera marqué par des progrès réels vers la réalisation des objectifs essentiels en vue desquels cet organe a été créé. Je dois également vous remercier du

privilege accordé à mon pays en lui permettant de faire entendre sa voix sur une question qui, à tous points de vue, ne peut manquer d'avoir de graves incidences pour la Barbade dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs d'Etat Membre actif de l'Organisation.

22. Mon pays n'oublie jamais la fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies, qui est la lutte constante, parmi les intérêts rivaux des nations, pour assurer la paix et la justice dans le monde. Voilà pourquoi mon pays estime que le Nicaragua, en soumettant au Conseil de sécurité ses craintes pour la paix future de la région, va au cœur même de la raison d'être et du but de cette grande Organisation.

23. Nous avons tous entendu le Nicaragua présenter son point de vue et nous avons entendu l'autre partie. Aucun projet de résolution n'est présenté au Conseil et, si je comprends bien la situation, le Nicaragua cherche à signaler à l'attention de l'autorité suprême de la communauté mondiale ses craintes pour l'avenir. Malgré les allégations et les preuves qui montrent que l'on a déjà ouvert le feu, il semble évident que si seulement la bonne formule était trouvée il y aurait une excellente possibilité d'étouffer dans l'œuf une situation qui, si on la laisse s'aggraver, annoncerait une tragédie presque sans limite pour la région immédiate, et peut-être au-delà.

24. Dans une situation comme celle-ci, un petit pays comme le mien me semble appelé à jouer un rôle très réel. Très simplement, ce rôle consiste à demander avec la plus grande force possible un retour aux principes premiers, en d'autres termes aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

25. Ces dispositions exigent que soit évité le recours à la force pour régler les différends internationaux. Cela veut dire en fait une recherche constante de règlements négociés. Dans le cas qui nous occupe, il semble évident que bien des difficultés disparaîtraient si les parties en présence pouvaient être amenées à la table de conférence. Mais c'est peut-être là qu'est la difficulté. Lorsque des puissances qui, bien qu'elles ne soient pas parties, de nom tout au moins, voient leurs intérêts menacés, que ces intérêts s'expriment en termes de défense ou d'agression, cela entraîne certains à pêcher en eau trouble, avec, parfois, des prises assez inattendues.

26. Cette pêche en eau trouble, appelée en termes plus formels intervention étrangère, prend la forme de fourniture d'armes et d'argent, instruments mêmes de la guerre. Ce qui est tragique dans tout cela, c'est que ceux qui sont les principaux fournisseurs d'armes et d'argent sont le plus souvent à l'abri des blessures et des marques physiques que subissent les petites gens dans les pays où les conflits ont lieu. Il semble à mon pays que la question dont le Nicaragua a saisi le Conseil constitue l'exemple classique d'une situation dans laquelle le recours aux armes ne résoudra rien. Dans une région où beaucoup acceptent le pluralisme idéologique comme étant inévitable, le recours à la force ne fera certainement pas disparaître les raisons ayant conduit à accepter au départ le pluralisme idéologique.

27. Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu l'occasion de m'élever ici même contre l'odieuse pratique du recours à des forces mercenaires pour renverser par la force ou pour déstabiliser un gouvernement légitime en place. La définition finale de l'expression "forces mercenaires" continue malheureusement d'échapper aux efforts du Comité auquel la question est confiée. Néanmoins, je crois qu'il est facile d'en comprendre le principe. Ainsi, s'il peut être vrai de dire qu'au Nicaragua il y a insurrection armée de la part de ressortissants nicaraguayens contre le Gouvernement du Nicaragua, on peut affirmer qu'en définitive il serait plus utile pour ceux qui estiment que leurs intérêts sont concernés de se rendre à la table de négociation pour concilier les divergences entre les parties directement intéressées. Il ne peut, non plus, y avoir d'objection valable à agir de la sorte sous prétexte que cela équivaut à une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures d'un pays étranger — certainement pas lorsque l'autre choix est de fournir des armes et de l'argent aux tenants du renversement par la violence.

28. Je ne rougis pas de parler sur une note peut-être un peu trop idéaliste. En fait, l'Organisation des Nations Unies tout entière repose sur l'idéalisme. Mais il faut mêler un certain pragmatisme à l'idéalisme. C'est dans ce contexte que la Barbade préconise les initiatives de paix, y compris les efforts récemment entrepris dans l'île de Contadora, au large du Panama. Il est suggéré que dans le déroulement de ces initiatives ceux qui fournissent actuellement des armes et de l'argent pour attiser les flammes de la guerre usent de leur influence considérable pour épargner les souffrances et la terreur à ces milliers de pauvres et de malheureux inévitablement destinés à servir de chair à canon.

29. La Barbade prie donc instamment le Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour désamorcer la situation au Nicaragua. L'homme est doté de suffisamment de bon sens pour recourir au critère des droits de l'homme auquel s'ajouteraient l'effet lénifiant du développement et de l'assistance économiques et la persuasion morale de la diplomatie, de façon à apporter la paix et la justice à une région qui souffre tant et depuis si longtemps.

30. Pour terminer cette brève déclaration, je ne saurais mieux faire que de citer le paragraphe 140 de la Déclaration politique publiée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir S/15675], à New Delhi en mars. Ce paragraphe se lit comme suit :

"La Conférence a également estimé que tous les Etats de la région devraient déployer tous les efforts possibles afin de résoudre leurs problèmes eux-mêmes, sans ingérence extérieure, et de contribuer à créer des conditions favorables à la paix et à la tranquillité."

31. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

32. M. SANZ de SANTAMARÍA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je

tiens à vous remercier ainsi que les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de prendre part à ce débat. Je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste élevé de Président du Conseil. Vos compétences, votre habileté et votre expérience sont le meilleur gage de la bonne direction de ces délibérations.

33. Ma délégation a demandé à intervenir pour donner son avis sur un problème qui préoccupe et intéresse la Colombie, non seulement en tant qu'Etat d'Amérique latine mais également en tant que nation éprise de paix.

34. La Colombie, comme l'a dit notre ministre dans son discours à la trente-septième session de l'Assemblée générale¹, est sincèrement inquiète de voir que l'Amérique centrale, région si proche de la nôtre par la géographie et les sentiments, risque d'être le théâtre d'un affrontement international.

35. Le renforcement de la démocratie et le changement social sont des causes pour lesquelles lutte chaque nation d'Amérique centrale, en défendant jalousement le principe de l'autodétermination.

36. Pour réaliser leurs aspirations, les peuples ont besoin de paix, et cette paix ne pourra s'établir sans le mécanisme tout désigné pour cela : le dialogue véritable et constructif. Rétablir le calme est un préalable indispensable pour avancer sur la voie de la coexistence et du développement. Mon pays estime que, pour atteindre ces objectifs, il serait très utile d'éliminer l'influence néfaste des appareils militaires qui, d'une manière ou d'une autre, sont mêlés à la politique de l'Amérique centrale. Conformément à ces principes, la Colombie a participé à diverses réunions de ministres des affaires étrangères convoquées pour rechercher des formules de rapprochement et discuter des mesures concrètes permettant le retour à la normale. A la demande de la Colombie, il a été proposé lors de ces réunions d'envisager le retrait de tous les conseillers militaires et de sécurité en place dans la région, particulièrement en El Salvador, au Honduras et au Nicaragua.

37. Il y a précisément un an, j'écoutais avec respect et préoccupation la déclaration faite par le commandant Daniel Ortega Saavedra en cette salle [2335^e séance]. J'ai suivi avec attention les explications qui nous ont été données à l'époque, afin de mieux analyser les problèmes présentés au Conseil par le Gouvernement du Nicaragua. Depuis lors, des incidents graves se sont produits qui ont manifestement détérioré la situation dans la région.

38. A présent, c'est avec autant d'intérêt et de préoccupation que ma délégation a écouté les plaintes présentées hier par le représentant du Nicaragua [2420^e séance], selon lesquelles les attaques contre son pays tendaient à déstabiliser le gouvernement, et l'inquiétude qu'il éprouvait devant le danger de guerre qui risquait d'éclater avec un pays voisin. Voilà des faits qui préoccupent gravement mon pays et contre lesquels nous nous élevons vigoureusement.

39. En écoutant hier les explications des représentants du Nicaragua et du Honduras, nous avons relevé, de part et

d'autre, des observations et des attitudes qui montrent que les deux parties sont soucieuses d'amorcer un dialogue constructif en vue de la paix. Nous avons noté qu'il y avait des divergences de perceptions quant à la portée de ce dialogue, quant aux dates, quant au lieu et quant aux pays qui devraient y participer. Mais étant donné l'envergure du problème, qui est celui d'une conflagration armée possible, ces détails peuvent tous être réglés par la négociation, par la diplomatie subtile et prudente; c'est d'ailleurs le rôle de la diplomatie que d'aplanir les divergences de vues lorsqu'on recherche vraiment la paix.

40. La position de la Colombie sur la situation en Amérique centrale a été exposée par le Ministre des relations extérieures, M. Rodrigo Lloreda Caicedo, qui, de concert avec les Ministres des relations extérieures du Panama, du Mexique et du Venezuela, a signé, le 9 janvier dernier, ce qu'on appelle la déclaration de Contadora². Les idées exposées dans cette déclaration ont gardé toute leur actualité, et nous pensons qu'elles pourraient être d'une grande utilité dans l'avenir immédiat.

41. Pour l'information des membres du Conseil, je vais lire quelques passages pertinents de la déclaration de Contadora :

"Les Ministres ont abordé diverses questions d'intérêt général et sont tombés d'accord sur la nécessité de renforcer le dialogue entre les pays d'Amérique latine afin d'affronter efficacement les problèmes économiques, politiques et sociaux qui mettent en danger la paix, la démocratie, la stabilité et le développement des peuples du continent.

"Ils ont examiné la situation complexe qui règne en Amérique centrale, ainsi que les transformations politiques qui s'opèrent actuellement dans la région, les rapports qui existent entre elles et leurs incidences sur la stabilité et la paix dans la région. Après avoir exprimé leur profonde préoccupation devant l'ingérence, directe ou indirecte, de puissances étrangères dans les conflits que connaît l'Amérique centrale, et après avoir fait observer qu'il était peu souhaitable de replacer ces conflits dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest, ils sont tombés d'accord sur la nécessité d'éliminer les facteurs externes qui tendent à les exacerber.

"Ils ont appelé d'urgence l'attention de tous les pays de la région d'Amérique centrale sur la nécessité d'atténuer, par le dialogue et la négociation, les tensions existantes et de prendre des dispositions pour instaurer de façon définitive un climat de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Etats.

"Après avoir réaffirmé l'obligation pour les Etats de ne pas recourir à la menace ou à l'usage de la force dans leurs relations internationales, les Ministres les ont exhortés à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation et de faire naître le risque d'un conflit généralisé qui affecterait la région tout entière.

"Ils ont ensuite passé en revue les diverses initiatives de paix et leurs résultats. A ce propos, les Ministres ont

analysé, compte tenu des principes de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples, les nouvelles mesures qui pourraient être prises et ont souligné qu'il y aurait avantage à inviter d'autres pays de la communauté latino-américaine à apporter une contribution précieuse et l'appui nécessaire à ces efforts.

"Ils ont réaffirmé leur décision de continuer à contribuer au renforcement économique des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes grâce à des initiatives telles que le programme de coopération énergétique patronné par le Mexique et le Venezuela et le plan de coopération financière lancé par la Colombie. Ils ont estimé qu'entre autres mesures de coopération économique ces initiatives vont dans le sens des buts recherchés, à savoir la stabilité politique et la paix sociale."

42. J'ai eu l'occasion d'intervenir, il y a déjà assez longtemps, à propos de la coordination et de la promotion du Marché commun d'Amérique centrale. C'est pourquoi je peux dire que l'union des pays d'Amérique centrale, à l'époque, a permis non seulement de décupler rapidement le commerce entre les pays de la zone, mais aussi d'enregistrer des taux de croissance économique et de développement social bien plus élevés dans tous ces pays. Une telle réalisation serait pratiquement impossible dans les circonstances actuelles.

43. C'est ainsi que la coopération entre des pays qui se ressemblent autant, qui ont tant d'intérêts communs, est bien préférable à un affrontement pénible.

44. La Colombie est toujours prête à défendre la paix. Elle croit à la nécessité du dialogue, moyen irremplaçable de compréhension et de coexistence pacifique, et c'est pourquoi le Ministre des relations extérieures de mon pays, dans son discours à l'occasion de l'entrée de la Colombie au sein du Mouvement des pays non alignés, a parlé de la situation délicate de l'Amérique centrale dans les termes suivants :

"A l'issue de ces délibérations et d'un examen approfondi de la crise en Amérique centrale, nous avons cordialement invité les pays directement affectés de la région à rechercher, par le dialogue et par la négociation, des formules permettant de rétablir la concorde intérieure et la paix régionale.

"Nous avons formellement condamné toute ingérence de l'extérieur et nous avons lancé une mise en garde contre les dangers qu'il y a à situer le conflit dans le cadre politique des relations Est-Ouest. C'est avec la même conviction que nous demandons à tous les pays impliqués directement ou indirectement de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation."

Il a ajouté :

"Nous croyons que dans la mesure où la détente sera réalisée, l'atmosphère sera plus propice au dialogue. Notre objectif, bien qu'apparemment naïf, est de

contribuer à créer ce climat, tâche qui, naturellement, requiert la collaboration des pays intéressés et à laquelle les autres nations peuvent et doivent contribuer.”

45. Le gouvernement de mon pays déploie, avec les autres pays de la région, des efforts en faveur de la paix; notre objectif est de concilier et non de diviser; c'est pourquoi nous lançons un appel fervent pour que la volonté de coopération prédomine. Nous appuyons donc toutes les mesures propres à renforcer la paix et la stabilité dans la région de l'Amérique centrale.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

47. M. RUPIA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer en vous exprimant, à vous et au Conseil, la reconnaissance de ma délégation pour l'occasion qui lui est offerte de prendre part au débat sur la question dont nous sommes saisis. Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Oleg Troyanovsky, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

48. Depuis que le Conseil s'est réuni à la demande du Nicaragua [S/14913] l'année dernière la situation dans la région, sur laquelle ce pays avait appelé l'attention de la communauté internationale, s'est encore aggravée. Le Nicaragua a continué d'être victime d'actes aveugles de terrorisme et d'agression. Son territoire a été violé, sa population terrorisée, mutilée et enlevée. Des paysans, des femmes et des enfants innocents ont été les victimes des bandits de Somoza. A mesure que le temps passait, les tensions se sont exacerbées et les perspectives de résoudre les problèmes par des moyens pacifiques ont continué de s'éloigner. En même temps, l'offre de paix par la négociation présentée par le Nicaragua s'est heurtée à des actes croissants de sabotage, d'agression et à l'étalage de la force.

49. Le Conseil est donc saisi d'une question réellement grave. Grave, d'une part, en raison de la menace directe qu'elle fait peser sur le Nicaragua et, d'autre part, en raison de ses conséquences inévitables pour la paix et la stabilité de la région.

50. L'acte d'invasion du Nicaragua le plus récent se situe dans le sillage de toute une série d'opérations destinées à saper la révolution sociale du Nicaragua. Des campagnes de déstabilisation et de sabotage économique, complétées par des efforts internationaux à grande échelle déployés parallèlement par les ennemis jurés du Nicaragua, n'ont pas réussi à écraser la révolution. L'entraînement, l'équipement et le financement de groupes de bandits somozistes et leur infiltration au Nicaragua ne semblent pas avoir suffi, et l'on recourt maintenant à l'affrontement direct.

51. Cet acte éhonté d'agression ne pourra avoir pour résultat que de précipiter un affrontement direct avec les forces du Nicaragua, affrontement qui servira de prétexte à l'internationalisation de la guerre et à l'intervention, ou de créer un sentiment général d'insécurité et de chaos à l'intérieur du Nicaragua. C'est dans ce contexte que le Conseil doit donc placer cette dernière stratégie.

52. Le Mouvement des pays non alignés a exprimé son indéfectible soutien au Gouvernement du Nicaragua et sa solidarité avec ce pays, qui défend son intégrité territoriale et son indépendance et qui consolide la révolution. Tant à Managua qu'à New Delhi cette année, le Mouvement a été unanime. Ma délégation ne peut que faire écho à cette position.

53. Le droit du Nicaragua à une existence dans la paix doit être respecté. Le Conseil ne saurait faire moins que d'affirmer le droit des pays et des peuples de choisir leur propre système politique, social et économique. De même, le Conseil se doit de déplorer dans les termes les plus catégoriques les actes des pays qui se sont arrogés le rôle de conducteurs de la déstabilisation d'autres pays. Le droit du Nicaragua à la sécurité en vertu de la Charte doit être défendu.

54. Il est évident qu'une solution viable et durable des problèmes de la région ne réside pas dans une politique d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, mais plutôt dans la conscience du fait qu'à longue échéance le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance ainsi que la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force constituent les éléments clefs de la paix et de la stabilité.

55. A cet égard, diverses initiatives ont déjà été avancées par des pays de la région, en particulier l'initiative des Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela², en vue d'élaborer un cadre où les problèmes existants pourront être résolus par la négociation. Bien que ces initiatives n'aient pas rallié le consensus, notamment parmi les parties au conflit, elles n'en contiennent pas moins des éléments positifs qui se prêteraient à un large accord et fourniraient une option plus raisonnable que la persistance des tensions et des conflits.

56. Conformément à cette position, mon gouvernement a manifesté son appui à l'offre faite par le Nicaragua, sur la base de la troisième partie de la proposition mexicaine, consistant à signer des pactes de non-agression avec tous ses voisins d'Amérique centrale afin d'assurer la paix et la stabilité intérieure de la région. En corollaire, l'engagement de la communauté internationale de respecter cet arrangement pourrait renforcer encore les perspectives de paix.

57. Nous renouvelons notre appel à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent de tout autre acte, direct ou indirect, qui ne pourrait que plonger la région dans le feu plus intense de la guerre. Tous les intéressés doivent faire un effort systématique et s'engager totalement à renoncer à l'affrontement et à rechercher plutôt la paix.

58. Le Gouvernement tanzanien est pleinement solidaire du Gouvernement et du peuple du Nicaragua. Nous appuyons également les peuples de l'Amérique centrale et des Caraïbes qui luttent pour la liberté, les droits de l'homme et la dignité, de même que pour l'indépendance authentique de leurs pays.

59. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grenade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

60. M. TAYLOR (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Votre grande expérience et vos qualités diplomatiques sont, pour ma délégation, la meilleure garantie que les délibérations du Conseil serviront la justice et la paix en Amérique centrale et dans l'ensemble du monde.

61. Il y a exactement un an, le Conseil a entendu [2335^e séance] une déclaration générale, lucide et sobre de Daniel Ortega Saavedra, Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua. Avec autant d'éloquence que de sincérité, le commandant Ortega Saavedra a relaté en détail les nombreux actes d'agression commis contre son pays. Il a fait connaître les propositions constructives de son gouvernement en faveur de la paix et de la sécurité et a réclamé du Conseil de sécurité "qu'il se prononce explicitement, conformément à la Charte des Nations Unies, sur l'obligation de rechercher par des moyens pacifiques le règlement des problèmes de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes". Il a en outre demandé au Conseil de rejeter "les actes de force et les menaces" et de répudier "toute intervention directe, indirecte ou clandestine en Amérique centrale".

62. Aujourd'hui, le Nicaragua est envahi. Hélas, cette réunion témoigne du fait que les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour modérer certains Membres de l'Organisation n'ont pas réussi. C'est pourquoi nous sommes ici pour exprimer notre exaspération et notre indignation; notre présence doit être considérée comme une nouvelle preuve de notre engagement irrévocable dans la défense des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

63. L'invasion du Nicaragua n'est pas un accident et elle n'est pas non plus un acte spontané d'une bande disparate de malfaiteurs. C'est un membre permanent du Conseil de sécurité qui a encouragé, organisé et financé l'invasion de ce pays martyr.

64. Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement Reagan s'est livré à toutes les activités possibles et imaginables pour empêcher les peuples de la région de réaliser leurs aspirations légitimes et pour intimider, déstabiliser et, en fin de compte, renverser les gouvernements prétendument hostiles dont celui du Nicaragua. Je regrette de donner à ce Conseil aujourd'hui des renseignements dont

il dispose certainement déjà. Cependant, je crois que la relation de certains événements survenus au cours des 24 derniers mois pourrait contribuer à nos délibérations.

65. Le 6 janvier 1981, le Conseiller en matière de sécurité nationale auprès du président, Richard Allen, écrit une lettre au nom du Président des Etats-Unis à Edmundo Rappacioli, membre du groupe nicaraguayen hostile au Gouvernement sandiniste. La lettre promet de coordonner les plans tendant à déstabiliser le Gouvernement sandiniste. Le 1^{er} avril, le Gouvernement des Etats-Unis diminue son aide au Nicaragua. Le 5 novembre, le *New York Times* annonce que le général Alexander Haig a demandé au Département de la défense d'étudier les options militaires sur le Nicaragua. Ce rôle sied-il à un membre permanent du Conseil de sécurité ?

66. Le 30 janvier 1982, les Etats-Unis mettent leur veto à un prêt demandé à la Banque interaméricaine pour des coopératives au Nicaragua. Le 23 février, Patrick Leahy, membre du Comité sénatorial des services de renseignements des Etats-Unis, dénonce les plans américains tendant à mener des opérations clandestines au Nicaragua. Le 10 mars, le *Washington Post* publie un article faisant état d'un plan américain d'action clandestine contre le Nicaragua. La Central Intelligence Agency (CIA) a reçu 19 millions de dollars pour financer une force para-militaire de 500 hommes qui "s'efforceront de détruire des cibles vitales au Nicaragua telles que les centrales électriques et les ponts". Le 2 septembre, John Buchanan, lieutenant-colonel de marine en retraite, témoignant devant le Sous-Comité des affaires interaméricaines du Comité des affaires étrangères de la Chambre, a déclaré :

"D'une manière générale, je suis ici pour critiquer la politique actuelle de notre gouvernement à l'égard de l'Amérique centrale. C'est une politique erronée et si elle n'est pas rapidement inversée le peuple de ce pays et le reste du continent supporteront pendant de nombreuses années les graves conséquences de cette politique".

67. Non content de ses propres efforts, le Gouvernement Reagan a cherché à recruter d'autres gouvernements dans la région dans sa campagne diabolique contre le Nicaragua. Sous l'éminent patronage du Gouvernement des Etats-Unis, l'armée du Honduras a vu son potentiel militaire augmenter de manière phénoménale au cours des trois dernières années. Des hauts fonctionnaires américains ont affiché sans vergogne que le Honduras était leur prétexte et leur peloton de tueurs dans la région.

68. Depuis juillet 1979, le nombre des militaires honduriens est passé de 14 000 à 22 000; les pistes d'envol militaires de 5 à 10; les chasseurs de 33 à 38; les avions de transport de 28 à 50; les hélicoptères de 7 à 21; les bases navales de 2 à 4; le nombre total des unités navales de 9 à 15; et les navires de la marine marchande de 25 à 45. Entre février et août 1982, le nombre des instructeurs américains au Honduras est passé de 40 à 100; une véritable légion de militaires américains s'est rendue dans le pays au cours des derniers mois.

69. Au cours de l'exercice 1980, le Honduras a reçu une aide militaire des Etats-Unis d'un montant de 3,1 millions de dollars. En 1981, ce chiffre est passé à 5,5 millions et en 1982 à 10,6 millions; en outre 21 millions de dollars ont été approuvés pour moderniser les aéroports du Honduras.

70. Il y a seulement quelques jours, Michael Barnes, membre du Congrès américain, a lancé un avertissement disant que "les Etats-Unis attisent les flammes du conflit entre le Honduras et le Nicaragua en soutenant des groupes qui essayent de renverser le Gouvernement du Nicaragua". Le Gouvernement Reagan doit accepter la responsabilité de la mort d'hommes, de femmes et d'enfants innocents au Nicaragua. Les forces qu'il a déclenchées sèment la destruction sur leur chemin.

71. C'est un truisme que de dire que le ressort de la politique étrangère des Etats-Unis à l'égard de l'Amérique latine et des Caraïbes n'a pas changé depuis la doctrine Monroe, qui posait les bases idéologiques et politiques d'une croyance impérialiste qui a fait que les gouvernements américains qui se sont succédé n'ont vu en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'une collection de petits pays soumis aux caprices et aux fantaisies des Etats-Unis. D'ailleurs, le Secrétaire d'Etat, Philander C. Knox, parlait avec mépris de cette région qu'il qualifiait de "chasse gardée des Etats-Unis d'où les braconniers devaient être interdits mais où le propriétaire pouvait chasser à sa guise".

72. Les peuples de notre région sont considérés par le Gouvernement des Etats-Unis comme une bête de somme. Les Etats-Unis nous ont privés de toute dignité et ont craché sur notre souveraineté. Tout a été fait pour faire croire à notre peuple que notre seul rôle dans la division du travail dans l'hémisphère était celui de bûcherons et de porteurs d'eau. On a fait croire à notre peuple qu'il serait toujours pauvre, misérable et infortuné et qu'il n'existait que pour remplir les coffres des transnationales américaines.

73. Il y a exactement 30 ans, en mars 1953, le Gouvernement légitime de Jacobo Arbenz au Guatemala nationalisait 230 000 acres de terres appartenant à la United Fruit Company des Etats-Unis. Le Département d'Etat des Etats-Unis, dirigé par John Foster Dulles, est intervenu au nom de la Compagnie et a réclamé 16 millions de dollars d'indemnité. Arbenz a refusé de payer cette somme excessive puisqu'elle était incompatible avec la déclaration de revenus que la Compagnie avait précédemment faite au Trésor guatémaltèque. La CIA a envoyé une armée bien entraînée d'exilés guatémaltèques et Arbenz a été renversé. Le nouveau Président a rapidement rendu ses terres à la United Fruit Company.

74. L'histoire de notre région n'est qu'une liste de récits de ce genre qui puent l'arrogance et l'indifférence impérialistes. Le général de division, Smedley D. Butler, nous a laissé un récit très perspicace de sa gestion dans la région. Il s'est vanté de ce qui suit :

"J'ai passé trente-trois ans et quatre mois de services actifs en tant que membre de la force militaire la plus

agile de notre pays, les fusiliers marins. . . Pendant cette période, j'ai passé la plupart de mon temps à servir de gorille de premier ordre pour le monde des affaires, Wall Street et les banquiers. En un mot, j'étais le racketteur du capitalisme. . . Ainsi, j'ai aidé à faire du Mexique un lieu sûr pour les intérêts pétroliers américains en 1914. J'ai contribué à faire de Haïti et de Cuba un lieu convenable pour que la National City Bank puisse recueillir des bénéfices. . . J'ai aidé à purifier le Nicaragua en faveur de l'International Banking House de Brown Brothers de 1905 à 1912. . . J'ai permis aux intérêts sucriers américains de s'installer en République dominicaine en 1916. J'ai aidé des compagnies fruitières américaines à s'installer au Honduras en 1903."

75. De la fin du XVII^e siècle à la fin des années 70, sur les 200 opérations militaires américaines qui ont eu lieu en territoire étranger, près de 100 ont été menées dans la région des Caraïbes au nord du canal de Panama. Les Etats-Unis se sont toujours arrogé le droit de destituer sommairement les gouvernements. Comme des vrais impérialistes qu'ils sont, les Etats-Unis ont réussi à diffuser des mythes appropriés pour justifier leur prétention grotesque selon laquelle l'histoire leur avait confié la responsabilité, selon les paroles du président Roosevelt, "d'exercer le pouvoir d'une police internationale". cette thèse vouée à la faillite donne le droit aux Etats-Unis d'intimider la Libye et de dénigrer son chef; elle leur permet de provoquer la Syrie et l'Iran, de menacer le Mozambique et l'Angola et de harceler le Gouvernement et le peuple cubains. Elle permet aussi au Gouvernement Reagan d'embrasser les bourreaux mais de condamner le peuple héroïque de Palestine ainsi que nos frères et nos sœurs d'Afrique du Sud et de Namibie.

76. A ce stade, j'attire l'attention du Conseil sur un sujet de profonde inquiétude pour le Gouvernement et le peuple de la Grenade : je veux parler de la déclaration faite hier soir à la télévision par le Président des Etats-Unis.

77. Déjà, en prenant la parole il y a quelques semaines devant la National Association of Manufacturers, M. Reagan a déclaré que la Grenade construisait une grande base aérienne qui menaçait directement les intérêts nationaux de sécurité des Etats-Unis. Mon pays est un pays en voie de développement. C'est un pays pauvre et petit, un pays qui s'étend sur 21 miles de long et 13 miles de large, un pays qui est ouvert, un pays dont la population adulte tiendrait très aisément dans le Yankee Stadium. C'est un pays petit et faible, un pays qui n'a pas l'intention d'envahir les Etats-Unis. Alors pourquoi le Président des Etats-Unis, le secrétaire d'Etat Shultz et le vice-président Bush attaquent-ils la Grenade ?

78. Nous savons par expérience que certaines attitudes, certaines lignes de conduite précèdent toujours l'invasion d'un pays et que la propagande, le terrorisme et le sabotage économique ouvrent la voie à l'agression militaire et finalement au renversement des gouvernements dans notre région. C'est la propagande agressive, le sabotage économique qui ont ouvert la voie au renversement de

Salvador Allende, au Chili; c'est ce même genre d'attaques qui a conduit aux renversements d'Arbenz, au Guatemala, de Jagan, au Guyana, de Sukarno, en Indonésie, de Kwame Nkrumah, au Ghana, pour ne citer que quelques exemples.

79. La déclaration du président Reagan inquiète donc profondément le peuple et le gouvernement de mon pays. On nous a dit que la déclaration du Président se situe dans le cadre d'une attaque contre l'Amérique centrale et les Caraïbes, et que de ce fait la mention de la Grenade est secondaire. Nous ne sommes pas assez naïfs pour le croire. Tout d'abord, cette action est irresponsable, provocatrice et dangereuse. Elle ne peut que servir à inspirer les mercenaires et autres "chiens de guerre", qui sont résolus à attaquer et à renverser le gouvernement de mon pays. Nous sommes convaincus que les Etats-Unis sont un pays puissant, dont le peuple est un grand peuple, et que la déclaration du président Reagan ne peut que l'éloigner davantage de la réalité et nuire à la grandeur du peuple américain.

80. Nous construisons un aéroport, parce que tous les gouvernements qui se sont succédé au cours de l'histoire de la Grenade ont essayé d'en construire un. Lorsque la Grenade était une colonie, les Britanniques avaient eu l'intention d'y construire un aéroport international. Nous avons reçu l'aide des Canadiens pour procéder à des études de faisabilité pour ce qui est de la construction de cet aéroport. En 1967, l'ancien dictateur Eric Gairy est allé au Canada pour discuter de ces plans avec l'ancien premier ministre Lester Pearson. Lorsque nous avons renversé le régime néo-fasciste de Gairy, en 1979, notre gouvernement a fait connaître son désir de réaliser ce vieux rêve du peuple de la Grenade. Des milliers de Grenadins se sont ralliés à cette cause. Des milliers de femmes de notre pays, sous le patronage de la National Women's Organization, ont vendu des crèmes glacées dans les rues de la capitale afin de collecter des fonds nécessaires à la construction de l'aéroport. Des milliers de jeunes du pays ont mobilisé leurs amis pour essayer de réunir des fonds pour la construction de cet aéroport.

81. Lorsque nous avons décidé de recourir à une aide extérieure pour la construction de l'aéroport, le premier gouvernement auquel nous nous sommes adressés, en 1979, a été le Gouvernement des Etats-Unis. C'est à ce gouvernement que nous nous sommes adressés en premier lieu pour recevoir l'aide nécessaire à la construction de l'aéroport. Nous avons chargé l'ancien ambassadeur dans les Caraïbes orientales, Frank Ortiz, de transmettre cette demande. Selon Steven Kinzer, du *Boston Globe*, M. Ortiz aurait déclaré: "Nous ne pouvons pas financer des projets de ce genre ! En revanche, M. Ortiz nous a offert de nous donner 5000 dollars prélevés sur des fonds discrétionnaires aux fins de projets mineurs. Quel mépris !

82. Espéraient-ils que nous attendrions qu'ils veuillent bien se montrer intéressés et désireux de nous aider à construire un aéroport international, ou qu'ils aient le temps de se pencher sur la question ou encore qu'ils la trouvent opportune ? Il est impossible d'aller directement

à la Grenade par avion. C'est un fait connu. Aller en avion à la Grenade exige de passer par la Barbade ou par la Trinité-et-Tobago. Nous avons un petit aéroport qui a été construit en 1943 par les Britanniques et que les pilotes jugent dangereux. Il est impossible d'arriver en avion dans mon pays après 18 heures car il n'existe aucun dispositif permettant les atterrissages nocturnes.

83. Dans une étude faite il y a un an par un groupe européen concernant la Grenade et son tourisme, qui est la deuxième source de revenus en devises étrangères et une activité importante pour l'économie du pays, il est dit que la Grenade est terriblement désavantagée du fait qu'elle ne dispose par d'un aéroport. Nous avons donc besoin d'un aéroport. Tout ce qu'il nous faut, c'est un aéroport. Le Président a dit que nous n'avons pas besoin d'aéroport du fait que nous ne disposons pas d'une force aérienne. C'est précisément pourquoi nous voulons construire un aéroport civil. Notre armée est pratiquement inexistante; ses effectifs pourraient tenir dans la salle du Conseil de sécurité.

84. Nous avons besoin d'un aéroport. Le nôtre n'est pas un grand aéroport. Comme le sait la Banque mondiale, il fait 9 000 pieds de longueur. Il est censé être important; il est censé constituer une menace pour les Etats-Unis. La Barbade est une petite île des Caraïbes, dont la superficie est environ celle de la Grenade. L'aéroport de la Barbade a 11 000 pieds de longueur. Curaçao est une petite île des Antilles hollandaises. Elle a un aéroport de 11 187 pieds. Et Antigua, une île plus petite que Grenade, a un aéroport de 9 000 pieds de longueur. Où est la menace pour les Etats-Unis ? Sainte-Lucie, qui a une superficie de 238 kilomètres carrés et une population de 120 000 habitants, possède un aéroport de plus de 9 000 pieds de longueur. Où est la menace pour la sécurité des Etats-Unis ? Pourquoi ce caprice au sujet de cet aéroport ? Pourquoi cette obsession et cette inquiétude au sujet d'un petit aéroport situé dans un petit pays ? Le Conseil de sécurité pourrait peut-être nous aider à trouver les causes exactes de l'inquiétude des Etats-Unis au sujet d'un petit aéroport dans lequel ils verraient une menace ?

85. Un membre du Congrès, M. Dellums, dans un rapport qu'il a fait au House Committee sur les services armés, en date du 13 avril 1982, a dit ce qui suit au sujet de Grenade et de son aéroport :

"Compte tenu de ce que j'ai pu constater lorsque je me trouvais à la Grenade, les partisans les plus résolus de la construction d'un aéroport sont les Grenadins eux-mêmes, qui ont acheté pour 850 000 dollars des Caraïbes orientales en obligations émises pour contribuer au financement de la construction de l'aéroport et qui ont constitué des comités chargés de collecter des fonds à cette fin.

"Des contributions sont parvenues de tous les secteurs de la société — syndicats, cultivateurs, femmes, jeunes, ecclésiastiques et groupes communautaires. Des membres de mon personnel ont participé, le dimanche 11 avril, à une réunion pour la collecte de fonds organisée par le Women's Airport Committee. Ils ont noté,

pendant la réunion d'information qui a suivi, que des gens de tous les secteurs de la population avaient participé à l'événement. Il est particulièrement intéressant de noter l'active participation des personnes âgées de la Grenade, qui vendaient des billets, servaient des rafraîchissements, recevaient les invités et faisaient visiter aux nouveaux venus les installations de l'aéroport.

"De mes observations personnelles, des discussions que j'ai eues et des analyses qui ont été faites à propos du nouvel aéroport international en construction à la Grenade, je conclus que ce projet a toujours eu pour objectif le développement économique de la Grenade et non pas une utilisation à des fins militaires, comme l'ont dit les Etats-Unis. Me fondant sur les faits et les statistiques soumis par nos propres experts militaires et par les Grenadins, je déduis qu'il est absurde de la part du Gouvernement des Etats-Unis d'alléguer sans aucune raison, du haut de sa grandeur, que l'aéroport est construit à des fins militaires et représente une menace pour notre sécurité nationale.

"En outre, les Etats-Unis agissent à contre-courant en se servant de cet argument pour suivre une politique d'opposition à la Grenade."

Je pourrais continuer longuement à citer le rapport du député Dellums mais, avec l'indulgence du Conseil, j'en lirai seulement quelques lignes de plus :

"A mon avis, tout le bruit fait à propos de l'aéroport vise apparemment à donner force et vigueur aux allégations touchant les préparatifs militaires. En me fondant sur les entretiens que j'ai eus avec les commandants des flottes atlantiques et de la défense aérienne, qui m'ont assuré sans équivoque que l'aéroport en construction à la Grenade n'avait aucune valeur militaire pour les Etats-Unis, je pose à mes collègues la question suivante : "Pourquoi continuer d'accuser la Grenade ?" Il me paraît évident que le problème Etats-Unis/la Grenade fait intervenir plus d'éléments qu'il ne semble."

86. Ainsi, la construction de l'aéroport continue, comme continue du reste la lutte de la Grenade. Je tiens à dire aux membres du Conseil que nous avons donné toutes les garanties possibles à l'effet que notre aéroport sera un aéroport civil. Le matériel, par exemple, vient d'entreprises britanniques et finlandaises. La construction est assurée par des étrangers de tous les pays du monde; une société américaine, la Layne Dredging Company, située en Floride, y a participé; divers autres pays y ont aidé, y compris le Venezuela et Cuba; et le Fonds européen de développement a également fait des contributions.

87. Il y a quelques jours seulement, du 7 au 12 mars, 101 pays se sont réunis à New Delhi pour la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. A New Delhi, nous avons procédé à une évaluation collective de la situation internationale, en attachant une attention particulière à ce qu'on appelle les foyers de troubles dans le monde, y compris l'Amérique centrale et

les Caraïbes. Après des débats prolongés et beaucoup de réflexion, le Mouvement a lancé un nouvel appel fervent en faveur de la paix et de la coopération internationale et en faveur du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les Etats. Au paragraphe 138 de la Déclaration politique [voir S/15675], la Conférence demande au Bureau de coordination "de suivre attentivement l'évolution de la situation dans cette sous-région" et de lancer un appel pour "que cesse tout acte hostile contre le Nicaragua". La Conférence prie "les gouvernements des Etats-Unis et du Honduras d'adopter une attitude constructive en faveur de la paix et du dialogue, conformément aux principes du droit international" et demande "à tous les Etats d'éviter toute action ou politique susceptibles d'aggraver les tensions dans la région".

88. Mais avant même que nous n'ayons quitté New Delhi, des navires de guerre des Etats-Unis se livraient à d'autres "manœuvres" dans les Caraïbes, au mépris des nombreux appels lancés par les Etats des Caraïbes et les institutions régionales pour que notre région soit reconnue comme zone de paix. Soixante-neuf navires des Etats-Unis participent aux manœuvres. Il y a 3 porte-avions, 4 croiseurs, 11 destroyers, 13 frégates, 4 sous-marins, 4 navires amphibies, 4 patrouilleurs, 14 bâtiments de soutien et 11 garde-côtes. D'après le Pentagone, il y a aussi plus de 300 avions. Cette dernière exhibition de force militaire des Etats-Unis, dont le code est "Redex '83", ne fera qu'aggraver les tensions dans la région et élargira certainement le fossé déjà creusé entre les peuples et les gouvernements de notre région et le gouvernement des Etats-Unis.

89. La menace et l'emploi de la force ne résoudront pas les problèmes séculaires que connaît la région. Au contraire, ils ne feront qu'exacerber les tensions et polariser davantage nos sociétés mal assurées.

90. Les difficultés auxquelles notre région fait face sont aussi profondes que diverses. Elles procèdent d'une structure socio-économique archaïque qui crée des élites et des oligarchies, qui prospèrent aux dépens des masses laborieuses, lesquelles s'enfoncent de plus en plus dans la misère. Il faut que le Gouvernement Reagan comprenne que les nobles efforts tentés par les peuples de notre région pour échapper à l'oppression et à l'exploitation et au cercle vicieux de la misère ne menacent en rien les Etats-Unis. Le vrai danger, c'est la persistance de l'oppression, le refus de donner la terre à ceux qui la travaillent, la déformation des réalités de la région et la surimposition de questions qui n'ont rien à voir avec nos soulèvements strictement autochtones. Comme l'a dit l'ancien président du Mexique, M. López Portillo, "le danger, pour les Etats-Unis, c'est qu'ils risquent la condamnation de l'histoire pour avoir étouffé par la force le droit des autres nations".

91. Les peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes ont horreur de la guerre; la guerre les a rendu exangues. Nous ne sommes pas assez naïfs pour vouloir un affrontement avec les Etats-Unis. Nous exigeons seulement le droit, notre droit intrinsèque, de pouvoir bâtir des sociétés nouvelles pour apporter la paix à des millions d'êtres humains

qui ont pâti pendant quatre siècles et pour que ceux qui ont faim de pain et de justice depuis si longtemps puissent enfin être rassasiés.

92. Aujourd'hui, nous lançons un appel à la compréhension, à la tolérance et au dialogue, et nous demandons qu'il soit mis fin à l'indifférence et à l'arrogance. Nous demandons que l'on comprenne les problèmes véritables de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous ne comptons pas sur de fortes armées, car nous n'en avons pas, mais sur la conscience des hommes et des femmes civilisés. En réaffirmant notre solidarité indéfectible avec le Gouvernement et le peuple du Nicaragua et avec tous ceux qui luttent pour la libération nationale et l'indépendance véritable, nous nous consacrons à la noble tâche qu'est la recherche de la paix; nous réaffirmons notre attachement inébranlable au dialogue à tous les niveaux, partout, toujours, pour promouvoir la paix, l'entente et la coopération dans toute notre région.

93. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser de chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Votre expérience et votre savoir-faire diplomatiques pour ce qui est d'organiser et de présider nos consultations et nos réunions officielles m'ont convaincu que vous saurez guider le Conseil vers l'heureux accomplissement de ses tâches ce mois-ci. Je voudrais également dire ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Troïanovsky, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la manière avisée dont il s'est acquitté de ses fonctions et pour le travail qu'il a accompli durant son mandat au Conseil le mois dernier.

94. Depuis longtemps déjà, la situation en Amérique centrale est tendue, agitée et attire par conséquent l'attention internationale. Récemment, la tension autour du Nicaragua s'est aggravée, ce qui ne saurait manquer de préoccuper vivement le Gouvernement et le peuple chinois.

95. Sous la conduite du Front sandiniste de libération nationale, le peuple du Nicaragua a remporté la victoire en renversant la dictature de Somoza en 1979, après une lutte héroïque et opiniâtre. Depuis lors, le Gouvernement et le peuple du Nicaragua ont fait de grands efforts pour préserver leur indépendance nationale, leur souveraineté et leur intégrité territoriale et pour développer l'économie et améliorer les conditions de vie. La juste lutte du peuple du Nicaragua s'est attiré la sympathie et l'admiration du peuple chinois et des peuples du monde entier. La réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés qui a eu lieu à Managua du 10 au 14 janvier 1983 et la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernements des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, ont l'une et l'autre réaffirmé leur soutien à la juste cause du Gouvernement et du peuple nicaraguayens.

96. L'une des causes principales de la tension qui règne actuellement autour du Nicaragua et, partant, de la détérioration de la situation dans l'Amérique centrale tout

entière réside dans l'intervention d'une superpuissance. Cette intervention se heurte à la ferme opposition des peuples des différents pays de la région, dont le Nicaragua, qui exigent avec force que les superpuissance s'abstiennent d'entraîner l'Amérique centrale dans leur rivalité. A nos yeux, cette demande est absolument fondée; il convient donc de l'appuyer.

97. La délégation chinoise est d'avis que, pour réduire et éliminer la tension en Amérique centrale, il est indispensable que la superpuissance cesse d'y intervenir. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua et des autres Etats d'Amérique centrale devraient être respectées. Les problèmes de l'Amérique centrale devraient être résolus par les populations de la région elles-mêmes.

98. Pour ce qui est des différends et des désaccords entre le Nicaragua et d'autres Etats de la région, nous espérons qu'ils seront résolus d'une manière pacifique et juste par le Nicaragua et les pays intéressés par la voie de négociations, sans ingérence extérieure et conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes régissant les relations internationales tels que le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le règlement pacifique des différends.

99. Les dirigeants de certains pays d'Amérique latine ont fait des efforts considérables pour essayer de résoudre les problèmes de l'Amérique centrale. Ces efforts ont été très appuyés par la communauté internationale. Nous espérons sincèrement qu'ils continueront de contribuer de manière positive à une solution rationnelle des problèmes de leur région.

100. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

101. M. HOANG BICH SON (Viet Nam) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous remercier et à remercier les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à cette assemblée pour exprimer le point de vue du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam au sujet de la question importante dont le Conseil est actuellement saisi, à la demande urgente du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua.

102. J'ai suivi avec attention l'exposé très clair et sincère [2420^e séance] de M. Victor Hugo Tinoco, vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua, et les autres déclarations des orateurs qui m'ont précédé. Les faits et les réalités qui y sont soulignés, à l'inverse des allégations délibérées, ont par eux-mêmes mis en relief la gravité de la situation actuelle qui, d'une part, est en train de menacer directement l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua et, d'autre part, constitue un danger potentiel pour la paix et la sécurité de toute la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

103. En raison des responsabilités que lui a confiées la communauté internationale, le Conseil ne peut donc rester indifférent et attendre que se crée une situation encore plus dangereuse dans cette région du monde, une situation allant à l'encontre d'un pays actuellement membre du Conseil.

104. Tous les peuples épris de paix, d'indépendance et de liberté dans le monde, dont celui du Viet Nam, sont extrêmement préoccupés devant la détérioration évidente de la situation de cette région durant ces dernières années, détérioration engendrée par la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Amérique latine, en particulier depuis que le peuple du Nicaragua, après avoir renversé la dictature de Somoza, s'est rendu maître de sa destinée et s'est attelé à la reconstruction nationale, sous l'égide du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua.

105. La détérioration de cette situation s'est poursuivie avec une gravité sans cesse accrue et à un rythme accéléré depuis l'avènement du Gouvernement des Etats-Unis qui, sous le couvert d'une politique préconisant les relations des Etats-Unis avec l'Amérique latine comme la pierre de touche des relations américaines avec le tiers monde dans la prétendue opposition au communisme, s'emploie par tous les moyens — surtout militaires — à maintenir ou remettre sur pied les régimes dictateurs à sa solde, en vue de prolonger l'emprise des Etats-Unis d'Amérique dans cette partie du monde qu'ils considèrent comme leur "arrière-cour".

106. A lire la presse américaine il est clair que les Etats-Unis poursuivent à l'heure actuelle, vis-à-vis de la jeune République du Nicaragua, des tentatives visant à l'asphyxier par un blocus économique et sont en train de préparer un plan d'intervention armée dans le but de réimposer au peuple de ce pays un régime dictateur qui obéisse à leurs intérêts impérialistes.

107. Cette assemblée a entendu la représentante des Etats-Unis [*ibid.*] dire qu'il n'y a pas de différence entre "Somozismo" et "Sandinismo", parce qu'ils sont tous des dictateurs militaires qui dénie les droits de l'homme et les libertés politiques. C'est un manque de respect de la réalité, un manque d'égard vis-à-vis de l'écrasante majorité des pays du monde. Il suffit de lire le Communiqué final de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Managua, et la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, pour savoir que la communauté internationale a fait une distinction claire entre le bien et le mal, que les Somoza de tout acabit sont mis au pilori et que la cause de l'indépendance et de la souveraineté nationales du Nicaragua est fermement soutenue, à une échelle toujours plus grande, par l'humanité progressiste.

108. Quant à la question des droits de l'homme, je m'associe à la déclaration du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne [242^e séance]. Pour que les droits de l'homme soient réalisés, ces droits doivent être garantis

par le droit des peuples à l'indépendance, à être maîtres de leur destin. Tant qu'un peuple sera soumis à la domination et à l'exploitation, les composants de ce peuple ne pourront jamais jouir des droits authentiques de l'homme. Durant des siècles, la lutte héroïque et continue des peuples de l'Amérique latine, dont celui du Nicaragua, contre les régimes dictateurs imposés par les Etats-Unis et pour leur indépendance et leur souveraineté nationales est aussi une lutte pour recouvrer les droits de l'homme et les exercer au sein de ces peuples.

109. La récente septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a condamné les menaces croissantes contre le Nicaragua et les actes d'agression graves et accrus contre cette jeune République. La Conférence a particulièrement dénoncé les violations de l'espace et des eaux territoriales du Nicaragua et l'utilisation d'un territoire étranger pour y établir des bases d'agression et entretenir les forces contre-révolutionnaires à l'encontre du Nicaragua. La Conférence a aussi réitéré son soutien vigoureux à la juste cause du peuple nicaraguayen et d'autres peuples en lutte pour leur indépendance et leur liberté en Amérique latine.

110. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam ont maintes fois condamné la politique belliciste des Etats-Unis vis-à-vis du Nicaragua et d'autres pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes, politique qui est à l'origine de la situation dangereuse actuelle dans cette partie du globe.

111. Nous soutenons fermement la cause de la défense et de la reconstruction nationales du peuple et du Gouvernement du Nicaragua aussi bien que la lutte d'autres peuples d'Amérique latine et dans le monde pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

112. La délégation du Viet Nam soutient totalement la position et les propositions exposées par le représentant de la République du Nicaragua à cette assemblée et demande que le Conseil de sécurité prenne une attitude appropriée, au niveau de sa responsabilité, face à la grave situation à laquelle est confrontée la République du Nicaragua, situation dangereuse causée par un membre permanent du Conseil.

113. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

114. M. AL-ALFI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également dire la reconnaissance de ma délégation à l'égard du représentant de l'Union soviétique pour le rôle important qu'il a joué lorsqu'il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

115. Les foyers de tension existant dans de nombreuses parties du monde sont dus aux desseins des impérialistes

qui cherchent à dominer les régimes nationaux et les mouvements de libération nationale et qui veulent aussi imposer l'hégémonie des puissances impérialistes à nos peuples et à leur destin. Aujourd'hui, le Conseil est aux prises avec un acte flagrant d'agression perpétré par les agents des Etats-Unis contre le Nicaragua et sa révolution populaire sandiniste. Ceux qui ont perpétré cet acte sont des mercenaires et des partisans de la dictature de Somoza, qui ont été encouragés, entraînés et payés par le Gouvernement américain, en Amérique latine, en général, et en Amérique centrale, plus particulièrement, afin de s'ingérer dans les domaines politique, économique et militaire, surtout contre la population du Nicaragua et les autres peuples d'Amérique centrale qui exercent leur droit d'effectuer des changements sociaux et démocratiques et qui mènent une juste lutte pour leur libération et la consolidation de leur indépendance nationale ainsi que pour faire librement leurs choix politiques, économiques et sociaux.

116. La victoire de la révolution populaire sandiniste au Nicaragua, qui a renversé la junte fasciste dirigée par le dictateur Somoza — victoire qui a contribué à l'histoire de la lutte de tous les peuples d'Amérique latine après la victoire de la révolution cubaine et la consolidation du Gouvernement de la Grenade —, a intensifié les campagnes virulentes et hostiles menées par le Gouvernement des Etats-Unis qui lutte de toutes ses forces contre les mouvements de libération nationale des peuples d'Amérique latine et leurs régimes progressistes.

117. Dans les desseins des Etats-Unis qui menacent la sécurité et la stabilité des Etats et des peuples de la région, le Nicaragua est l'objet de campagnes d'agression dans les domaines militaire, politique et économique, concrétisées par le recrutement de mercenaires parmi les agents du régime de Somoza rejeté par le peuple du Nicaragua, et qui tentent de faire échouer la révolution du Nicaragua et de terroriser le régime progressiste du pays, qui a opté pour une voie indépendante de développement malgré toutes les tentatives de chantage des Etats-Unis à l'égard de la révolution du peuple nicaraguayen, grâce à un boycottage économique et à des campagnes hostiles dans les médias, toutes tentatives qui ont échoué.

118. Nous avons écouté avec une profonde inquiétude la déclaration faite hier [2420^e séance] par le représentant du Nicaragua. Il a révélé de nombreux faits concernant la politique d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua. Il nous a fourni des preuves concluantes qui confirment l'engagement du Gouvernement américain dans l'agression contre le Nicaragua.

119. Les épreuves que connaît l'Amérique latine et l'agression dont le Nicaragua fait l'objet sont perçues dans le cadre d'une escalade de l'assaut impérialiste féroce mené par les Etats-Unis dans le but de perpétuer et d'étendre leur influence dans différentes régions du monde, sous le prétexte de défendre leurs intérêts économiques et stratégiques. Cela consiste à poursuivre une politique d'agression, à intensifier une présence et des bases militaires, à

établir des forces de déploiement rapide, à augmenter l'appareil de guerre, à provoquer les Etats stables et sûrs, de même que les régimes progressistes, à faire obstacle aux mouvements de libération nationale, à créer des foyers de tension et à semer la dissension et la division.

120. Du fait de la portée des tendances à l'agression et à l'expansion de la puissance impérialiste, qui est la source principale des dangers, de la tension, de l'instabilité et de la déstabilisation qui règnent dans le monde entier, le Yémen démocratique connaît les dangers qu'entraînent l'intensification de la présence militaire des Etats-Unis et l'expansion des bases militaires américaines dans notre région. Cela menace en outre la sécurité et la stabilité des Etats et des peuples de la région. Nous avons également assisté aux manœuvres militaires des Etats-Unis le long de nos frontières, et nous savons que ces manœuvres impliquent plusieurs types d'armes très perfectionnées et très complexes.

121. Les peuples arabes eux aussi souffrent des desseins sionistes et impérialistes dirigés contre eux ainsi que du soutien illimité accordé par le Gouvernement des Etats-Unis au sionisme pour qu'il puisse persister dans sa politique d'expansion et d'agression. Ces desseins étaient évidents dans l'occupation du Liban par Israël et dans la guerre barbare menée par Israël pour éliminer l'acquis national du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, et pour imposer une politique de capitulation et de dépendance à la région arabe.

122. Sur le continent africain de même, nous voyons que de nombreux Etats, notamment l'Angola et le Mozambique, font face à des actes d'agression constants commis contre leurs territoires et contre leur souveraineté par le régime raciste d'Afrique du Sud avec l'encouragement de l'impérialisme américain.

123. Le Yémen démocratique condamne la politique d'agression, d'ingérence et de pression poursuivie par le Gouvernement des Etats-Unis, ainsi que ses menées conspiratrices concernant le Nicaragua, afin de déstabiliser ce pays et de menacer sa sécurité et son indépendance. Le Yémen démocratique confirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua, qui défendent leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Mon pays condamne aussi le régime du Honduras, qui a permis que son territoire serve à l'agression contre le Nicaragua. Ce régime a reçu un certain nombre de personnalités israéliennes dont les mains sont tâchées du sang des Palestiniens à la suite des crimes et des massacres qu'ils ont perpétrés à Beyrouth.

124. Pour terminer, je tiens à dire que nous sommes pleinement convaincus que le peuple du Nicaragua sera en mesure de défendre l'acquis de la révolution populaire sandiniste et qu'il saura déjouer toutes les visées impérialistes et les actes d'agression auxquels il est en butte. Nous soulignons aussi que les Etats-Unis, qui n'ont pas hésité à commettre les crimes les plus odieux contre les peuples, ne pourront pas renverser la marche inéluctable de l'histoire. Inévitablement, la lutte des peuples d'El Salvador, du

Chili, du Guatemala de Porto Rico et d'autres pays d'Amérique latine contre les dictatures fascistes appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis connaîtra le succès.

125. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Equateur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

126. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions que vous occupez à la présidence du Conseil de sécurité. Votre présence contribuera incontestablement au succès des délibérations du Conseil.

127. Parmi les principes fondamentaux de la politique internationale de l'Equateur se trouvent la non-intervention, la non-ingérence dans les affaires intérieures ou internationales d'un autre Etat, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, conformément aux principes établis dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation de l'Equateur prend la parole devant cette instance de l'Organisation mondiale qui examine la plainte soumise par un pays frère, le Nicaragua, et présentée par le Vice-Ministre des relations extérieures de ce pays [*ibid.*], pour rappeler la nécessité de respecter pleinement ces principes, qui sont les piliers du droit international et de la coexistence pacifique entre les peuples.

128. Parmi les formes de l'agression, qui sont toutes nacceptables, figure la déstabilisation des gouvernements u moyen d'actes favorisés ou appuyés par d'autres pays. es situations ou ces méthodes doivent être rejetées par la ommunauté internationale et céder le pas à la négociation et au dialogue dans la recherche de solutions viables ar des voies pacifiques.

129. Dès que les premières tensions se sont manifestées ans divers pays de l'Amérique centrale, et particulièrement au Nicaragua — dont nous avons soutenu l'indépendance politique, dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel —, l'Equateur a appuyé la première initiative du Mexique et du Venezuela pour tenter de rapprocher les points de vue et rechercher des solutions n'impliquant pas le recours à la force dans la région.

130. Il faut que toutes les parties, quelles qu'elles soient, directement affectées par cette situation, aboutissent à un règlement négocié qui réponde exclusivement aux intérêts des peuples de la région. Mais cela ne sera possible que lorsque l'intervention des puissances étrangères aura cessé et que les peuples pourront choisir librement la voie de la compréhension.

131. Maintenant que cette initiative s'est élargie grâce à la participation d'autres pays frères qui recherchent eux aussi un règlement pacifique — je veux parler de la Colombie et du Panama —, la délégation de l'Equateur ne peut que souhaiter que ces démarches aboutissent, que soit interdit le recours à la force et à toute ingérence

étrangère dans les affaires du Nicaragua et de toute l'Amérique centrale et que les peuples soient en mesure de décider de leur propre destin, à l'abri de la violence et de toute pression, comme il incombe aux pays épris de paix qui se sont engagés à respecter les obligations que leur confère la Charte.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

133. M. ZUMBADO JIMÉNEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je suis heureux d'ajouter mes félicitations à celles qui vous ont été adressées par ceux qui ont déjà pris la parole à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je vous souhaite plein succès dans les importantes fonctions qui sont les vôtres.

134. Comme les membres du Conseil le savent, le Costa Rica, depuis qu'il existe en tant que république indépendante, est attaché à la paix, tant dans ses relations extérieures qu'intérieures. Notre esprit pacifique a culminé en 1948, lors de l'abolition de l'armée par la constitution. Ce fait, comme nous l'avons déjà dit et répété dans divers organismes internationaux, est en soi un acte de confiance dans les mécanismes régionaux et internationaux chargés de garantir la paix.

135. Il faut bien comprendre la vocation pacifique du peuple costaricien. Notre histoire montre aussi comment, dans des circonstances cruciales où notre sécurité se trouvait menacée de l'extérieur, notre peuple a su défendre sa souveraineté. En revanche, nous considérons que notre sécurité repose avant tout sur la force de nos institutions démocratiques et sur notre fidélité aux principes du droit international.

136. Conformément à ces principes, au cours d'une réunion qui a eu lieu ce matin sur l'initiative du Président du Costa Rica, M. Luis Alberto Monge, avec la participation du Ministre des relations extérieures et d'éminents anciens ministres de notre pays depuis 1948, le Président a réaffirmé que l'un des postulats essentiels de la politique extérieure de notre pays était la fidélité au principe de la non-intervention et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De même que nous respectons ces principes, nous espérons qu'ils guideront la conduite des autres Etats à l'égard du Costa Rica.

137. En conséquence, je voudrais rappeler au Conseil que mon gouvernement a et maintiendra une position pleinement conforme à ses engagements internationaux et une attitude vigilante face à toute action armée ou tentative d'action armée contre les pays voisins. En outre, s'agissant de notre frontière septentrionale, le Gouvernement de la République a déployé et déploiera tous les efforts voulus, au prix de grands sacrifices, pour exercer la vigilance la plus efficace et éviter toute possibilité de voir compromis notre neutralité et le respect de nos engagements internationaux ou de voir menacée, d'une façon ou d'une autre, notre intégrité territoriale.

138. Le Gouvernement de mon pays souhaite intensifier le dialogue avec les autorités du Nicaragua dans la recherche de solutions aux problèmes bilatéraux sur lesquels existent quelques divergences de vues et nous estimons nécessaire de pour compléter ces discussions bilatérales et autres discussions par un dialogue régional, car il est certain qu'il existe un problème qui dépasse les frontières des pays de la région. L'augmentation du courant de réfugiés dans la région, la course aux armements, les luttes armées qui déchirent trois pays de la région et les troubles graves qui caractérisent le commerce de l'Amérique centrale prouvent à l'évidence que le problème de l'Amérique centrale, dans la mesure où il affecte les cinq pays, doit être examiné dans son ensemble.

139. Mon pays a tout fait pour favoriser le dialogue et la discussion à l'échelle régionale. Il est fondamental que les pays qui sont au cœur du drame de l'Amérique centrale en recherchent les solutions. Récemment, le 24 février, une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale a été demandée avec la participation d'autres pays latino-américains qui, tout au long de l'histoire, ont fait preuve d'une grande solidarité avec nos pays dans la recherche de la détente, la seule voie possible.

140. Dans les différentes propositions de paix qui ont été avancées dans la région, il existe une concordance sur des points importants, jetant ainsi une base solide pour aller de l'avant. Par exemple, il existe une concordance entre les points suivants : premièrement, on a réaffirmé le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; deuxièmement, on a souligné la nécessité de limiter les stocks d'armes et les forces de sécurité à ce qui est jugé strictement indispensable au maintien de l'ordre public et de la défense nationale; troisièmement, on a estimé que les gouvernements de la région doivent favoriser un climat de réconciliation nationale et de dialogue qui garantisse la participation appropriée de tous les citoyens.

141. Le Costa Rica tient aussi à défendre la cause de la démocratie et de la justice sociale. Il est vital, dans le cadre du principe de non-intervention, de faire avancer le dialogue régional dans la recherche de formes d'organisations toujours plus démocratiques et de participation. Plus les institutions démocratiques seront renforcées, plus l'on y croira et plus nous éliminerons la justification du recours à la force dans notre région. Il est indispensable aussi de respecter davantage les droits de l'homme, notamment le droit à la vie et à la sécurité de la personne humaine.

142. Enfin, notre gouvernement estime qu'il existe des bases pour amorcer un dialogue régional fraternel. Le moment est opportun pour ce faire. Conscients de notre obligation de contribuer à la paix dans la région, nous avons pris diverses initiatives en ce sens que la communauté internationale connaît déjà.

143. Mon pays ne veut pas prendre parti ici dans l'échange d'accusations qui a lieu entre deux peuples frères. Au lieu des récriminations, ce qu'il nous faut ce

sont des solutions. C'est pourquoi mon pays s'engage une fois de plus à appuyer toute démarche dans ce sens, à œuvrer en faveur de toute initiative capable de résoudre de manière permanente les problèmes de l'insécurité et de la violence que subissent, dans une mesure plus ou moins grande, tous les peuples de l'Amérique centrale, pour que nous puissions concentrer tous nos efforts en vue de favoriser le développement des différents pays de la région.

144. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Maurice. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

145. M. MAUDAVE (Maurice) : Monsieur le Président, permettez qu'en exorde à cette intervention je vous dise le plaisir que j'éprouve à participer aux travaux du Conseil présidé par le représentant d'un pays avec lequel nous avons maintenu des liens étroits et privilégiés.

146. L'évolution de la situation dans une partie de l'Amérique latine, située à des milliers de kilomètres de nos côtes, ne saurait nous laisser indifférents pour trois raisons principales : une raison affective, tout d'abord, étant donné que les principaux intéressés sont des amis; la conscience, ensuite, d'un monde devenu si interdépendant que tout conflit, où qu'il puisse se situer, comporte des risques de généralisation; le défi, enfin, que les problèmes de cette nature posent à l'intelligence et à l'imagination.

147. C'est avec beaucoup d'intérêt et de sympathie que nous avons suivi à l'île Maurice l'évolution du mouvement sandiniste qui, dans sa dynamique révolutionnaire, a enfin libéré le Nicaragua de la dictature. Nous apprécions le courage avec lequel la lutte fut menée. Nous sommes conscients des sacrifices que cela aura coûté. Je voudrais dire aux représentants nicaraguayens que de tout cœur nous souhaitons qu'ils puissent assurer et maintenir la sécurité intérieure de leur territoire et la stabilité de leur administration afin d'entreprendre dans la sérénité les tâches de reconstruction et de développement.

148. L'insécurité et la peur ne facilitent guère cette transition au régime démocratique que certains ont souhaité dans leurs déclarations, transition à laquelle je ne doute pas que vous aspiriez vous-mêmes, vu que dans une lettre à l'Organisation des Etats américains (OEA), et citée au Conseil [*voir 2420^e séance, par. 76*], vous le proclamez tout haut. Je vous fais l'amitié de croire que ce n'est pas l'exercice égoïste et exclusif du pouvoir qui vous aura empêché d'instituer la démocratie électorale ou qui vous aura poussé à trouver des appuis extérieurs pour lutter contre la dissidence, mais bien plutôt les interventions directes ou indirectes visant à vous déstabiliser économiquement et politiquement. Il n'a pas, que je sache, été nié que des camps d'entraînement existent et que vos adversaires y apprennent le maniement d'un matériel sophistiqué grâce à l'aide active de conseillers militaires ou de mercenaires. Nous comprenons l'anxiété que le Nicaragua, comme bien d'autres Etats de la région, pourrait avoir pour le maintien de son indépendance nationale et l'intégrité de

son territoire. Tout pays a un droit inaliénable à la paix et à la sécurité. Toutes les grandes instances internationales le mentionnent. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, le réaffirmait encore au début de ce mois de mars. Le Conseil de sécurité recherchera, je suis certain, les moyens d'assurer au Nicaragua la préservation de ce droit à la paix et à la sécurité.

149. Le représentant des sandinistes a, mercredi soir [2420^e séance], fait état d'interventions qui menacent la paix et la sécurité de son pays. Il ne serait pas inutile que ce Conseil se penche un moment sur les raisons profondes de ce sentiment d'insécurité. Je suis, pour ma part, convaincu que la cause primordiale des conflits et des tensions que nous subissons de par le monde découle du fait que certaines grandes puissances essaient par la force ou la menace de la force de contrôler le déroulement des relations internationales et ainsi d'intimider les pays les plus faibles afin de les satelliser et de promouvoir des intérêts qui sont propres à ces grandes puissances.

150. L'histoire, ou les précédents, confirme, hélas, ce réflexe assez primaire des forts et des nantis. Je vous citerai le dialogue célèbre entre les Athéniens et les Méliens, dans l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide. Les Athéniens disent aux Méliens que dans les relations internationales, les forts font ce qu'ils peuvent et les faibles ce qu'ils sont contraints de faire et que les discussions sur les droits n'ont de sens qu'entre égaux. Les Méliens insistent, néanmoins, parlant de droit et de justice. Les Athéniens répondent que "l'opportunité est dictée par la sécurité, alors que la justice et l'honneur ne peuvent être observés sans péril". Dans l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, les Athéniens ont attaqué et massacré les Méliens.

151. Le drame de la politique internationale est qu'il semble n'exister à l'heure actuelle aucune solution de rechange généralement acceptée à cette sorte de moralité machiavélique, sauf ce frêle recours à la sagesse du Conseil de sécurité. A cette moralité de "nous les plus forts" et "eux les plus faibles" vient se greffer la notion que l'intérêt national est *ipso facto* moral, que la défense des intérêts de l'Etat est automatiquement juste. Cette forme de moralisme arrogant est toujours populaire dans certains pays. Quand on parle de la théorie des dominos, dans un contexte d'anticommunisme primaire, et qu'on prétend qu'El Salvador jouxte de plus près tel Etat que la capitale fédérale; quand on intervient en Iran, en 1953, au Guatemala, en 1954, à la baie des Cochons, en 1961, en Afghanistan, en 1979; quand, dans une volonté de vengeance, tel secrétaire d'Etat soutient l'intervention contre Allende au Chili et la recommande de nouveau dans la guerre civile au Nicaragua en 1979; quand les éléments d'un gouvernement sont tentés par des opérations en El Salvador et réclament plus de crédits pour l'aide militaire, le résultat, comme le dit Stanley Hoffmann, c'est, au mieux, la tyrannie des prétendues bonnes intentions justifiées par les responsabilités mondiales ou la révolution mondiale, ou, au pire, l'impérialisme pur et simple.

152. Me référant à une déclaration qui a été faite à un comité du Sénat, il y a environ deux semaines, sur les votes des pays en développement et des non-alignés à l'Organisation des Nations Unies, je dirai que je trouve là aussi une approche manichéenne des rapports internationaux. A ce pays ami qui se trouve systématiquement, résolution après résolution, "*on the wrong side of a lopsided vote*" et qui, dans une espèce de paroxysme de dépit, est en passe de lier la diplomatie multilatérale à la diplomatie bilatérale afin que l'aide soit dispensée selon des critères qui séparent les "*goodies*", les "*goodies*" qui votent avec lui, et les "*baddies*", les "*baddies*" qui "*roil the waters*", à ce pays ami, je recommanderai la rétrospection, le recul et un examen de conscience, plutôt que l'usage pavlovien du bâton et de la carotte qui discrédite les très hautes aspirations de ses traditions humanistes.

153. On a parlé de mythes nicaraguayens de paranoïa. J'y vois, pour ma part, tout simplement, les réflexes conditionnés des déshérités de la terre, qui aspirent à l'indépendance et à un peu de confort matériel, et dont les rêves troublent la suffisance des nantis et des puissants. Ce rêve, que le jargon technique appelle nouvel ordre économique international ou dialogue Nord-Sud est fait de choses bien simples. C'est un rêve, ma foi, bucolique de femmes heureuses, d'enfants souriants, de vieillards sereins au milieu de champs de coquelicots qui n'auraient pas imbibé le sang des guérilleros. A ce rêve innocent, il est trop souvent répondu, hélas, qu'il perturbe les équations des multinationales. On a aussi repris l'argument de John Stuart Mill : un peuple qui se bat pour sa liberté l'emporte toujours et n'a donc pas besoin de secours extérieur. C'est oublier que les thèses de John Stuart Mill ont prévalu au XIX^e siècle. Nous vivons au XX^e siècle. Les techniques modernes de domination et de terreur ont discrédité en partie cette thèse. De nombreux pays satellisés se seraient libérés depuis longtemps de certains gouvernements totalitaires et de leur formidable puissance de répression. Le Nicaragua, qui a signé un engagement de non-alignement, ne veut pas être satellisé.

154. C'est dire que les thèses auxquelles nous sommes confrontés sont complexes. La délégation mauricienne trouve toutefois que la dignité et le sens de la mesure avec lesquels le Nicaragua a évoqué son problème devant le Conseil, les assurances publiques que lui ont données et le Honduras et les Etats-Unis sont de bon augure.

155. D'autres Etats voisins ont offert leurs bons offices. Il y a donc une volonté de dialogue et de coopération à laquelle le Conseil devra donner une dynamique. Il y a un an déjà, sir Anthony Parsons, votre prédécesseur à ce Conseil, Monsieur le Président, dans un contexte similaire, constatait la même chose [2341^e séance]. Il a dit :

"... il existe un terrain commun entre eux, particulièrement entre ceux qui sont touchés le plus directement par les problèmes de la région de l'Amérique centrale. Il semble y avoir un net désir de parvenir à des solutions pacifiques. Il semble y avoir un désir commun — pour citer un certain nombre

d'orateurs — de négociation et de coopération plutôt que d'affrontement*.”

156. Notre problème aujourd'hui est de savoir comment parvenir au stade d'une éthique non machiavélique dans les affaires internationales en général et dans les relations entre certains pays de l'Amérique centrale en particulier. L'éthique des relations internationales doit être une éthique de modération et de pondération. Je trouve cette éthique dans la proposition mexicaine de l'an dernier, évoquée encore en ces instances, et selon laquelle la recherche d'une solution se situerait au niveau du dialogue direct et d'une coopération régionale auxquels les pays amis et le poids moral, politique et institutionnel du Conseil de sécurité donneraient leur sanction.

157. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant des Etats-Unis a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

158. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne voulais pas laisser passer l'occasion actuelle sans relever l'extraordinaire déclaration que nous avons entendue ce matin de la part du représentant de la Libye [2421^e séance]. Déclaration extraordinaire en vérité, et je ne pense pas à l'attaque délibérée contre le bon sens et la courtoisie. Non. Ce qui m'a paru le plus frappant, c'est le sens très sûr dans lequel le représentant de la Libye a semblé appréhender l'essentiel des "droits" nouveaux et curieux dont parlait hier Mme Kirkpatrick : le droit revendiqué d'opprimer son propre peuple, le droit revendiqué de commettre une agression contre ses voisins. Et, pensant à la façon dont le représentant de la Libye appréhende ces deux principes, il m'est venu à l'esprit un adage courant dans mon pays. Comme nous le disons souvent dans des situations comme celle-ci aux Etats-Unis : "Il faut un voleur pour en voir un autre."

159. M. ORTEZ COLINDRES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : A mesure que le sentiment des membres du Conseil se précise et que certains pays de la communauté internationale ont exprimé leurs opinions sur l'importance qu'il y a à entamer un dialogue régional pour mettre un terme aux tensions en Amérique centrale, je voudrais faire quelques brèves observations pour que la position de mon pays soit bien claire.

160. Nous avons déclaré avec beaucoup de sérieux que notre territoire ne servirait pas de base pour l'invasion d'un pays voisin frère. Bien que certains aient laissé entendre qu'une telle responsabilité pourrait nous incomber, je tiens à dissiper tout malentendu dans ces esprits fiévreux en affirmant qu'un petit pays comme le nôtre, qui a un gouvernement démocratique, ne peut pas manquer à sa parole.

161. Au lieu de rechercher les points de divergence qui ont été mentionnés dans certaines des interventions que nous avons écoutées, nous voudrions récapituler les

points de convergence éventuelle. Nous avons dit clairement que nous étions prêts à dialoguer au niveau régional pour discuter les problèmes bilatéraux que nous avons avec le Nicaragua et les problèmes régionaux que nous connaissons dans le cadre de l'Amérique centrale. En outre, nous avons bien précisé que nous étions prêts à accueillir toutes les initiatives régionales, et même les initiatives de certains pays étrangers à la région, qui auraient pour but de faire cesser la tension en Amérique centrale et de commencer à édifier la paix en toute bonne foi.

162. Pour nous, il est certain que le principe établi dans la Charte du droit qu'à chaque peuple de se donner le gouvernement de son choix ne doit pas être transgressé. Nous ne préjugeons pas le gouvernement que le Nicaragua va choisir. Nous voulons que le peuple choisisse. Si le peuple nicaraguayen veut être communiste, qu'il soit communiste. S'il veut vivre sous le socialisme, qu'il soit socialiste. S'il veut redevenir radical, c'est son affaire. Nous sommes prêts à respecter ce qui constitue un pluralisme idéologique et ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger de l'odeur ou de la couleur du gouvernement que se donne aucun pays du monde, surtout un pays frère. Mais je pense que le Conseil peut réellement nous aider à trouver une solution. Il me semble que, sous la direction avisée du Président, nous pourrions dégager non pas les aspects négatifs des débats, mais les points d'accord qui se sont fait jour. Pourquoi ne pas amorcer un dialogue de paix ? Nous n'avons pas posé de conditions au dialogue; nous n'avons pas voulu désigner des pays nommément, malgré notre grande estime pour les initiatives du Président du Mexique et du Président du Venezuela, pour la proposition de l'île de Contadora², qui comprend des pays périphériques comme la Colombie et le Panama. Parce que, précisément, nous avons marqué auparavant notre intérêt dans le fait que certains pays périphériques, comme les cinq pays de la région, se sentent touchés par ce problème, on risquerait d'introduire des difficultés inutiles. En effet, certains pays de la région pourraient avoir des objections quant au lieu de la réunion, aux pays participants, à la qualité qui sera la leur : observateurs, négociateurs, médiateurs ou chargés d'une mission de bons offices.

163. Enfin, pour tous ceux qui, au Conseil, sont chargés de veiller au maintien de la paix, il est facile — s'ils le désirent en toute bonne foi — de trouver dans l'introduction à n'importe quel texte de droit politique et dans les premiers Articles de la Charte des Nations Unies les bases fondamentales à partir desquelles on pourrait commencer à rechercher des solutions pacifiques qui garantiraient la stabilité de la région, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, la cessation de la violence, l'interdiction du trafic d'armes, le départ des conseillers étrangers, autant d'éléments qui constituent indubitablement des points d'accord ou de désaccord qui provoquent des troubles dans la région.

164. Selon les instructions spécifiques de mon gouvernement, je propose au Conseil de passer des paroles aux actes. Nous sommes tout disposés, une fois tenues les

* Cité en anglais par l'orateur.

consultations nécessaires, à nous mettre en quête d'un lieu où nous puissions nous réunir sous l'égide de tous les pays démocratiques du continent, s'ils le désirent. Nous sommes prêts à le faire. Nous sommes prêts à accepter n'importe quelle instance.

165. Nous avons des engagements internationaux, et la Charte des Nations Unies elle-même, en son Chapitre VIII, stipule expressément que les organismes régionaux, sous-régionaux et continentaux ont l'obligation de contribuer à maintenir et à renforcer ce système mondial. C'est pourquoi nous avons tenu l'OEA au courant de toutes nos démarches et de toutes nos divergences parce que nous tenons à respecter tous les engagements internationaux auxquels nous avons souscrit. Si nous n'avions pas foi en l'OEA, il serait nécessaire de le déclarer sous forme juridique, exerçant ainsi le droit souverain qu'a tout peuple de participer ou non, pour le temps qu'il souhaite, à un organisme international.

166. En résumé, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de prendre acte du désir de mon

gouvernement de négocier. J'ai pour instruction spécifique de dire au Conseil qu'aucun mouvement de troupes de mon pays ne franchira la frontière, mais que ces mouvements de troupes ne seront que des mesures de précaution face aux circonstances qui pourraient se présenter. En conséquence, la mobilisation n'a aucune fin agressive mais, étant donné que notre pays est en proie à des troubles graves, nous avons des responsabilités envers notre peuple et envers l'histoire.

La séance est levée à 18 h 35.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Séances plénières*, vol. I, 33^e séance.

² Voir A/38/68, annexe.